

Relancer le nucléaire, combien ça coûte ? Une première réponse est apportée aujourd'hui à cette question, totalement occultée par Emmanuel Macron, lors de son récent discours sur sa stratégie énergétique. Dans un rapport publié par le gouvernement, la construction de 6 EPR de deuxième génération est évaluée à 51,7 milliards d'euros (hors coûts de financement) sur près de 25 ans. Ce montant inclut 8,6 Md€ de provisions pour démantèlement des installations, gestion des déchets nucléaires, ainsi qu'"incertitudes, risques, aléas et opportunités". Mais un scénario plus pessimiste envisage un surcoût de 4,6 Md€. Le premier réacteur serait mis en service "à l'horizon 2037" et la durée d'exploitation de ce nouveau parc fixée à 60 ans. Etant précisé que "le chiffrage du programme, comme son calendrier, ne peuvent être totalement stabilisés". Des "incertitudes (...) normales à ce stade du projet".

Usines françaises cherchent compétitivité désespérément

Les beaux jours de l'industrie française ne sont pas encore pour demain. Pas assez compétitives, les usines tricolores ne cessent de perdre du terrain sur leurs concurrents européens, s'alarme un rapport de l'institut Rexecode. Plus inquiétant encore, ce recul tiendrait moins à des raisons conjoncturelles, dues la crise du Covid-19, qu'à un affaiblissement structurel de l'économie nationale.

▶ **A lire :** L'industrie française toujours loin du compte, en matière de compétitivité, pour espérer briller à l'international

Renault remet la marche avant

Le groupe Renault repasse au vert. En 2021, le français a renoué avec les bénéfices : son résultat net s'est établi à +967 millions d'euros (après -8 milliards en 2020). Et pourtant, le redressement du chiffre d'affaires est resté tout relatif (+6,3 % en un an, mais -16,8 % par rapport à 2019). Le constructeur affirme, par ailleurs, avoir bouclé avec un an d'avance son plan d'économies de 2 milliards d'euros. Au niveau industriel, la pénurie de semi-conducteurs devrait encore freiner ses usines, avec une "perte perte totale estimée à 300 000 véhicules sur la production 2022".

17 février

PGE : la question des remboursements bloque toujours

Si le ministère de l'Economie pensait les avoir calmés, c'est raté. Les acteurs du tourisme reviennent à la charge sur les modalités de remboursement des prêts garantis par l'Etat (PGE). Et pour cause : les aménagements, accordés par Bercy en janvier, sont loin de les satisfaire et, encore plus, de les rassurer pour leur avenir.

Relance : rideau sur la relocalisation

Elles s'éteignent les unes après les autres. Les aides du plan de relance arrivent toutes à échéance en 2022. Après les fonds de modernisation de l'automobile et de l'aéronautique, c'est donc au tour du soutien à la relocalisation des secteurs jugés critiques de fermer boutique, non sans un ultime tour de table.

Nouvel appel (surprenant) à la hausse des salaires...

C'est une petite musique qui monte de plus en plus. Il va falloir se résoudre à augmenter les salaires. Et les syndicats ne sont pas les seuls à le dire (voir ci-après). Hier soir, le directeur général de la Caisse des dépôts a déploré une « répartition des richesses (...) trop divergente », avec une rentabilité du capital aujourd'hui « trop élevée ». Or, « dans la période qui s'ouvre, a expliqué Eric Lombard sur *BFM Business*, on aura deux raisons de distribuer plus de pouvoir d'achat : d'abord, l'inflation (...) et la transformation écologique, qui coûte cher ». Le dirigeant du groupe public fait même de ce « rééquilibrage » une condition « indispensable » de succès pour cette transition.

 **A (re)lire :** Pourquoi la pression monte sur les entreprises pour augmenter les salaires en 2022

... et alerte claire à la crise sociale

Moins surprenant, néanmoins manifeste : pour "améliorer leur vie", les Français réclament en priorité l'augmentation des salaires (à 27 %) et l'amélioration de la qualité de vie au travail (à 18 %). Résultat d'une consultation organisée par le syndicat Unsa auprès de 40 282 personnes. La question de la revalorisation des rémunérations y revient de manière insistante, citée comme l'une des solutions durables au pouvoir d'achat (41 %)

ou comme principale réponse aux pénuries de main-d'oeuvre (60 %). D'où cette « alerte », lancée, cette semaine, par Laurent Escure, le secrétaire général de l'Unsa : les salaires et le pouvoir d'achat ne sont « pas un sujet conjoncturel, mais profond, et vécu comme une injustice qui n'a que trop duré ». « Je crains qu'il puisse amener à une crise sociale difficile à maîtriser », a encore mis en garde le syndicaliste, évoquant une « exigence qui peut devenir une colère sourde, froide et explosive ».

Quand le capital récompense le travail en Vendée

Partager les fruits du capital ? C'est précisément ce qu'a décidé de faire le président du groupe vendéen TIV. Jean-Yves Glumineau a redistribué à ses salariés une partie de la vente de son entreprise. L'occasion aussi, pour lui, de reprendre son combat sur la fiscalité appliquée à ce genre de dons.

▶ **A lire**, l'interview de Jean-Yves Glumineau : « J'ai décidé de reverser plus de 2,6 millions d'euros aux 150 salariés de TIV »

Les ventes automobiles toujours en panne

L'année démarre encore mal pour le marché automobile européen. Les ventes de voitures particulières ont enregistré leur 7^e baisse consécutive le mois dernier, avec 682 596 véhicules écoulés (-6 % en un an, mais -42,9 % par rapport à 2019), selon l'Association des constructeurs européens. C'est ni plus ni moins que le pire mois de janvier jamais relevé par l'ACEA. La faute est attribuée, une fois de plus, à la pénurie de semi-conducteurs. Le redressement espéré pour cette année n'est donc pas pour tout de suite. Du côté des français, les chiffres sont encore plus mauvais pour Stellantis (-15,1 % sur un an) et pour la marque Renault (-15,7 %), même si le groupe dans son ensemble résiste, lui, un peu mieux (-3,5 %).

Airbus rit déjà, Air France grimace encore

Et si l'aéronautique redécollait plus vite que prévu ? Le constructeur Airbus a signé, en 2021, le plus haut bénéfice net de son histoire. La compagnie Air France-KLM ne peut pas en dire autant, mais sa perte nette annuelle de 3,3 Md€ a tout de même été divisée par plus de deux par rapport à 2020.

Assurance : SantéVet sort de sa tanière

Une levée de fonds qui a du chien. L'assureur lyonnais de soins vétérinaires SantéVet annonce avoir conclu un tour de table à 150 millions d'euros pour se développer à l'international.

16 février

Au tour du protocole sanitaire d'évoluer

Le grand chamboule-tout des contraintes sanitaires atteint le protocole en entreprise. En ce jour de levée partielle des restrictions, une nouvelle version du document, la quatrième de l'année, a été mise en ligne aujourd'hui par le ministère du Travail. Entre ajouts, suppressions et retouches, le document tente de desserrer un peu l'étau, avec un semblant de retour aux règles en vigueur l'automne dernier. Sans toutefois remettre en cause ni le télétravail ni le masque, bien au contraire.

Tout le monde debout...

... et que la fête (re)commence ! Après quasiment dix semaines d'interruption, la danse reprend ses droits dans les bars, restaurants et discothèques à partir d'aujourd'hui. A cette occasion, les boîtes de nuit inaugurent, par avance, un principe qui sera généralisé à partir du 28 février, à savoir que le passe vaccinal requis à l'entrée autorise un port du masque facultatif à l'intérieur (même s'il reste en théorie "recommandé"). En revanche, ces établissements de nuit devront "obligatoirement" vérifier "la correspondance entre les informations du passe (...) et celles du justificatif d'identité" présentés par leurs clients, précise leur propre protocole sanitaire. Cette réouverture des discothèques est l'une des principales mesures de la deuxième étape de levée des restrictions sanitaires prévue ce mercredi, avec le retour à la consommation debout dans les bars et la fin des concerts tous assis.

L'espace, terre de conquête économique

La tête toujours dans les étoiles. En déplacement à Toulouse, le président de la République Emmanuel Macron a continué à décliner sa stratégie spatiale, dans le cadre de son plan d'investissement France 2030. Une initiative qui

s'ajoute aux récentes garanties apportées à ArianeGroup, ainsi qu'à l'intégration des start-up au sein de la filière.

▶ **A lire :** A Toulouse, Emmanuel Macron annonce des appels à projets dans le spatial

Le capital des PME et ETI s'entrouvre aux particuliers

Le financement participatif à la sauce Bpifrance revient pour une deuxième saison. La banque publique a ouvert, aujourd'hui, un nouveau fonds de placement dédié aux particuliers, afin de leur permettre d'investir leurs économies dans 1 500 PME et ETI. L'occasion aussi, pour le directeur général de l'institution, de lancer un plaidoyer en faveur de la démocratisation du capital-investissement... non sans une pointe de nostalgie pour l'impôt de solidarité sur la fortune !

▶ **A lire :** Bpifrance relance son fonds d'investissement dans les PME à destination des particuliers

La riche année des biotech françaises

Trouver des fonds ? Ce n'est (quasiment) plus un problème, en revanche, pour les entreprises innovantes de la santé. C'est en tout cas ce qui ressort du bilan 2021 de France Biotech. L'association se félicite d'une conjoncture porteuse pour les start-up de la filière. Mais regrette quand même le manque d'implication des autorités sanitaires.

15 février

📍 Passe vaccinal (1) : combien d'expirations ?

Le contrôle des passes vaccinaux risque de réserver de mauvaises surprises à partir d'aujourd'hui. C'est ce mardi en effet que les durées de validité du rappel contre le Covid-19 et du certificat de rétablissement sont raccourcies. Ce qui signifie que de nombreux QR codes pourraient être désactivés dans les prochaines heures.

Passe vaccinal (2) : le durcissement moins ferme qu'annoncé

Deux autres évolutions des règles sanitaires étaient attendues en ce 15 février. Or, dans le décret qui les instaure (paru seulement ce matin même), elles ont été légèrement amendées par rapport aux annonces initiales. Ainsi, la durée de validité du certificat de rétablissement du Covid-19 est maintenue à 6 mois pour ce qui relève des conditions de déplacement à destination ou en provenance de la France (au lieu de 4 mois, pour les règles sanitaires intérieures). Autre changement : la dérogation, accordée aux primo-vaccinés pour accéder aux lieux soumis à la présentation d'un QR code, devient, elle, permanente. Elle était censée prendre fin aujourd'hui.

Retour à la danse et au debout confirmé

Après le tour de vis du jour sur le passe vaccinal, place au desserrement de l'étau, demain, dans les lieux de loisirs. La réouverture des discothèques et la réautorisation des places debout et de la danse dans les concerts, bars et restaurants, auront bien lieu demain, a confirmé le porte-parole du gouvernement, ce midi. Mais « la fin des ultimes mesures ne signifie pas la fin de la prudence », a nuancé Gabriel Attal. D'ailleurs, le passe vaccinal est bien parti pour durer encore plusieurs semaines.

Alerte générale à l'ankylose (y compris en entreprise) !

Il va falloir se bouger, et vite... Dans un avis publié aujourd'hui, l'Anses assure que 95 % des adultes, en France, s'exposent "à un risque de détérioration de [leur] santé par manque d'activité physique ou un temps trop long passé assis". Si les raisons avancées sont multiples, l'organisation du travail, depuis la crise du Covid-19, n'est pas étrangère à la situation. L'étude pointe ainsi du doigt une "évolution des habitudes dans tous les compartiments (éducation, travail, loisir) associée aux effets du confinement", ainsi que les conséquences "très probables de cumul des temps d'écran dédiés aux activités professionnelles - notamment dans le secteur tertiaire - avec les temps d'écran de loisirs". L'Agence de sécurité sanitaire appelle donc les autorités à passer à l'action "sans délai et dans la durée". Ce qui impliquerait, en entreprise, de "[favoriser] la pratique sportive et [limiter] les temps de sédentarité".

Cybersécurité : un "Campus" national pour affûter ses armes

Les acteurs français de la cybersécurité ont désormais leur point de chute. Le "Campus Cyber" est inauguré en fin d'après-midi à La Défense - le quartier d'affaires de Paris qui porte, pour le coup, plutôt bien son nom. La création de ce site, prévue dans la stratégie nationale dédiée à la filière, entend réunir, en un "lieu d'expérimentation et de partage", des entreprises de sécurité informatique, services de l'Etat, organismes de formation et de recherche, etc. Son ouverture officielle représente « une nouvelle étape qui va permettre de favoriser un écosystème d'innovation et de faire travailler ensemble des partenaires publics et privés, au service de la défense de notre pays », a salué le porte-parole du gouvernement Gabriel Attal. Le Campus compte déjà "plus de 160 acteurs nationaux et internationaux", selon Bercy. A noter, par ailleurs, que cette démarche de mise en réseau est aussi censée se décliner prochainement en région.

Les indépendants mieux protégés, vraiment ?

Le statut des indépendants fait peau neuve. La loi, promise par le chef de l'Etat en septembre pour rénover le régime de ces travailleurs, a été publiée au *Journal officiel* aujourd'hui. Elle balaie de nombreux sujets (formation, transmission, allocation chômage, etc.), mais la nouveauté la plus attendue porte sur la protection du patrimoine personnel des entrepreneurs. Une avancée saluée, certes, mais avec méfiance par les organisations patronales : elles craignent que les créanciers, et notamment les banques, ne respectent pas l'esprit de cette mesure.

Transition écologique : les entreprises invitées à trouver leur voie

Les acteurs économiques appelés à la mobilisation en faveur de l'environnement. A partir d'aujourd'hui est lancé le "Grand défi des entreprises pour la planète". Cette opération participative vise à faire émerger "100 propositions d'actions concrètes et prioritaires" pour transformer toutes les sociétés, de la TPE aux grands groupes. L'idée est aussi d'impliquer dans la réflexion l'ensemble des parties prenantes (patrons, salariés, investisseurs), comme nous l'a expliqué Virginie Raisson-Victor, à l'origine de cette initiative.

▶ **A lire :** « Le seul moyen de ne pas déprimer, c'est d'agir pour la planète »

14 février

Les exonérations et aide au paiement sont arrivées

Des paroles aux actes. Les exonérations et aide au paiement de cotisations sociales, annoncées le 18 janvier, pour les activités interdites ou ralenties à cause du Covid-19 cet hiver, sont désormais réalité. Un décret, paru hier au *Journal officiel*, valide ces mesures pour décembre et janvier. Sont concernées les entreprises de moins de 250 salariés du tourisme, de l'hôtellerie-restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel, ainsi que toutes celles qui en dépendent. Deux limites à ce coup de pouce sont toutefois introduites : il ne s'applique pas aux charges couvertes par l'aide dite "renfort" et il ne porte que sur "la part de la rémunération inférieure à 4,5 [Smic]". Enfin, pour les travailleurs indépendants, il est prévu une simple réduction de cotisations sociales, de 300 ou 600 euros (en fonction de l'ampleur de leurs pertes de chiffre d'affaires).

Le nouveau barème kilométrique est sorti...

Autre annonce du mois de janvier transformée en acte à partir d'aujourd'hui : la revalorisation du barème des frais kilométriques, applicable aux revenus 2021, est officiellement entré en vigueur. Après l'indemnité inflation, ce geste est le deuxième promis par le gouvernement pour tenter de contenir l'impact de la hausse des prix du carburant.

... la percée des prix du carburant se poursuit

Et justement, les prix à la pompe ont encore fait boom. Pour la 6^e fois consécutive, quasiment tous les records sont tombés la semaine dernière. Le litre de sans plomb 98 atteignait, en moyenne, au 11 février, 1,8366 euros, et le SP95 1,781 €, soit, dans les deux cas, une augmentation de 0,9 % en sept jours, selon les relevés du ministère de la Transition écologique. Le gazole gagne, lui, 0,8 % pour s'établir à 1,6995 €. Seul le GNR fait une pause, à 1,185 € (-1,4 %). Première baisse de l'année, après 7 semaines de hausse. Pas de quoi alléger la note pour autant : en deux mois, son prix a bondi de près de 14 %.

Deux adresses à retenir pour les dirigeants d'entreprise

La simplification administrative voit double. Pour améliorer l'information et les démarches des entreprises, le gouvernement lance deux nouvelles plateformes en ligne. La première, entreprendre.service-public.fr, se présente comme le site de "l'information administrative". Il accueille des contenus pratiques, des simulateurs, des annuaires, etc. et centralise toutes les démarches réalisables en ligne. Le tout s'articule autour de six grandes thématiques : la création, la reprise, la gestion, le développement, la fermeture et la transmission d'activité. Le second portail est, lui, en phase de test tout au long de l'année : formalites.entreprises.gouv.fr doit devenir, à terme, le guichet unique "pour immatriculer, modifier, cesser son activité ou encore déposer ses comptes, quel que soit son secteur", ambitionne le ministère de l'Economie.

ID Logistics s'ancre chez l'Oncle Sam

La conquête de l'Amérique est bel et bien lancée pour ID Logistics. Récemment arrivé aux Etats-Unis, le groupe des Bouches-du-Rhône met la main sur Kane, l'un de ses concurrents américains.

▶ **A lire :** [ID Logistics réalise l'une des acquisitions les plus importantes de son histoire aux Etats-Unis](#)

Les frontières entre assouplissement et durcissement

Vers un retour en force des touristes étrangers ? C'est en tout cas ce que pourrait permettre l'évolution des règles aux frontières de la métropole, mise en place ce week-end. L'obligation de tests négatifs au Covid-19 pour les personnes vaccinées en provenance de l'étranger (y compris de l'Union européenne et du Royaume-Uni) est ainsi globalement levée. Elle avait été instaurée dans la foulée de l'apparition du variant Omicron. Les voyageurs non-immunisés restent, eux, soumis à des contraintes spécifiques, selon le décret paru samedi. Ce texte prévoit, en revanche, un durcissement des conditions d'entrée en France à partir d'un pays classé "rouge" (ce qui n'est le cas d'aucun actuellement). Dans cette hypothèse, le dépistage obligatoire, les motifs impérieux et la déclaration sur l'honneur, précisant un lieu de quarantaine, seront étendus aux voyageurs vaccinés.

11 février

Troisième phase-surprise d'allègement des contraintes sanitaires

Une date de plus à cocher dans l'agenda du retour à la vie normale. Sans attendre la deuxième étape, programmée pour mercredi, le gouvernement a annoncé, aujourd'hui et par surprise, une troisième échéance pour le 28 février, en plus d'une évolution du protocole sanitaire dans les écoles (rien, en revanche, pour celui dans les entreprises). « Il n'y a pas de raison de laisser l'étau serré, si la pandémie diminue », s'est justifié le Premier ministre sur *France 2*, ce midi. Interrogé sur le passe vaccinal, Jean Castex a estimé qu'il était « à notre portée de l'abroger quelque part » entre la fin mars et le début avril, comme évoqué, mercredi, par le porte-parole Gabriel Attal. Mais la fin définitive des contraintes sanitaires sera progressive et possible, « comme toujours, si l'immense majorité de nos concitoyens se comportent de manière responsable », a prévenu le chef du gouvernement.

Les pénuries dans le sillage de l'épidémie

L'économie fait du surplace depuis novembre. Ralentie par la cinquième vague de Covid-19, l'activité est restée à 1 % au-dessus de son niveau d'avant-crise entre novembre et janvier, selon le dernier point de conjoncture de la Banque de France. Elle devrait toutefois repartir de l'avant dès février. L'institution se montre d'ailleurs plus optimiste que l'Insee, puisqu'elle s'attend à une croissance de +0,5 % au premier trimestre. Et ce, malgré des difficultés d'approvisionnement persistantes : la majorité des entreprises interrogées dans cette enquête ne s'en voient pas débarrassées avant trois à douze mois.

Le succès fou du financement participatif

Décidément, l'argent a coulé à flots en 2021. Après le capital-risque et les levées de fonds des start-up, c'est le financement participatif qui a signé une année record dans sa jeune histoire. Les montants collectés par ce biais ont bondi de 84 % en un an, rien que ça !

 **A lire :** Le crowdfunding poursuit sa folle ascension